

*La Direction*

## **PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

*Ecole de Messidor*  
*Mai 2020*

### **Projet d'accueil relu, amendé et complété par l'ensemble de l'équipe des éducateurs de l'école de Messidor**

#### Préambule

Le nombre d'enfants qui fréquentent notre lieu d'accueil est en augmentation constante. De plus en plus de mamans travaillent, de plus en plus de familles sont éclatées, les grands-parents, encore très actifs, ne sont pas toujours disponibles... et les parents ont donc de plus en plus besoin de support pour mener de front et harmonieusement leur vie familiale et leur vie professionnelle.

L'école de Messidor est bien consciente de cette réalité. Certains enfants passent plus de temps dans ce lieu d'accueil que dans leur propre famille et celle-ci constitue souvent le seul contact entre la famille et l'école. Les éducateurs sont très souvent les relais entre les parents et les enseignants étant présents à l'arrivée des enfants tôt le matin et au départ le soir.

Nous essayons, dans la mesure de nos moyens, de veiller à l'épanouissement global des enfants et d'établir un contact privilégié avec les parents et/ou les personnes qui prennent les enfants en charge.

L'amélioration de la qualité de l'accueil extrascolaire des enfants est une des priorités constantes de l'école de Messidor.

*La Direction*

## **L'accueil proprement dit**

### 1. Les horaires

Notre lieu d'accueil s'ouvre à 7 heures et ferme à 18 h 30' et ce, même pendant les congés scolaires.

Le mercredi, le lieu d'accueil est ouvert de 12 heures à 18 h 30'.

La pause pour le goûter a lieu de 16 h à 16 h 30.

Dès la deuxième primaire, tous les enfants ont la possibilité de se rendre à l'étude, de 15h30 à 16 h10'. Celle-ci est totalement gratuite. Les parents sont tenus de respecter l'horaire de l'étude et de ne pas reprendre leur enfant durant ce laps de temps.

Le lieu d'accueil fonctionne également durant les journées pédagogiques et les « petits congés scolaires » (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques), durant lesquels des activités extra-muros sont régulièrement organisées (excursions, sorties, visites...). Ces sorties se font parfois conjointement avec plusieurs écoles et sont gratuites pour les enfants.

Cet accueil, pendant ces périodes, est désormais organisée au niveau communal à l'école du Val Fleuri ( rue Gatti de Gamond à 1180 Bruxelles ).

- Coût : forfait mensuel de 25,00€ - temps de présence illimité.
- Coût durant les congés scolaires : 5,00€ par semaine ( peu importe le nombre de jours fréquentés ).
- Inscriptions : aucune modalité – les lieux d'accueil sont accessibles à tous les enfants de l'école.

### 2. Les locaux et le matériel

L'accueil se passe toujours dans l'école ; il n'y a aucun local de référence mis à disposition car ceux-ci sont les classes occupées la journée par les enseignants.

Tous les locaux de l'école néanmoins sont accessibles en fonction des besoins des activités proposées : salle de gym, cuisine, local informatique, bibliothèque.

L'accueil possède du matériel spécifique (livres, jeux de société, matériel de bricolage, jeux d'extérieur...) et dispose d'armoires personnelles (généralement une par niveau) pour le rangement.

Le matériel didactique et récréatif de l'école, ainsi que les infrastructures sportives et les jeux sont toujours à disposition.

Une nouvelle salle polyvalente vient d'être restaurée et est mise à disposition des éducateurs. Il s'agit en fait de l'ancien vestiaire de la salle de gymnastique où se trouvaient les

### *La Direction*

douches. Celles-ci ont été enlevées et la salle a été entièrement repeinte et un nouveau sol a été posé. Cette salle pourra être utilisée pour de la psychomotricité, des activités récréatives collectives, ...

Une autre salle polyvalente vient d'être aménagée dans l'aile maternelle et peut accueillir des enfants de la classe d'accueil et de 1<sup>ère</sup> maternelle.

### 3. Encadrement - référent

Dans toute la mesure du possible l'accueil extrascolaire fait appel à du personnel qualifié, ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux exigences du projet d'accueil de l'accueil extra-scolaire.

Un agent-référent a été nommé. Il s'agit de Madame Claudia VASQUEZ. Celle-ci coordonne les relations éducateurs – Direction – Pouvoir Organisateur. Elle organise également avec la Direction l'ensemble des horaires des éducateurs. Elle se soucie également très fort des relations entre les parents et les éducateurs. Elle gère les éventuels petits conflits qui pourraient naître suite à des brouilles entre enfants. Elle gère également le gsm garderie ( 0484 36 96 60 ) lorsque les parents appellent et leur fournit tous les renseignements nécessaires.

### 4. L'équipe

L'école compte 10 agents dont un est en 4/5<sup>ème</sup>. Le 5<sup>ème</sup> temps n'est pas remplacé.

- Equipe maternelle : Mmes Vasquez, Hella, Louckx, Staessens, Pedroso
- Equipe primaire : Mmes Oliveira, De Ridder, Boucher, Parada, Klopotek

De 7.00' à 9.00', il s'agit de l'accueil des enfants ( mat + prim ) dans le réfectoire. Des ateliers ( jeux et lecture sont proposés ).

A 8.00' les groupes maternel/primaire sont séparés. Les enfants de l'école primaire descendent dans la cour primaire.

A 8.30' les enseignantes maternelles et primaires prennent leurs enfants en charge. Les éducateurs quittent leur service.

A 11.30' les éducateurs prennent leur charge en maternelle ( déjeuner chaud + tartines ).

A 12.30' les petits d'acc et de M1 sont placés à la sieste, toujours par les éducateurs.

Les plus grands peuvent sortir si le temps le permet. S'ils doivent être placés en classe, des jeux de société sont organisés.

En extérieur ce sont surtout des activités de rythme, danse, ... les éducateurs de l'école aiment beaucoup ces activités.

A 13.00' les enfants de M2 et M3 sont repris par leurs enseignants.

### *La Direction*

A 14.55', les éducateurs ( côté maternel ) reprennent leur service dans la cour maternelle le temps que les rangs se forment et que les enfants qui rentrent à la maison soient repris par les parents.

A 15.10' les groupes d'enfants sont formés : par classe.

Chaque éducateur prend en charge son groupe et organise ses activités. Celles-ci sont nombreuses et variées. Elles sont basées essentiellement sur les jeux de coopération. Ces activités peuvent avoir lieu à l'extérieur ou à l'intérieur. En classe, il s'agit toujours d'activités plus calmes ( jeux de société, jeux de coopération, puzzle, ... ).

A 16.00' les enfants prennent leur goûter. Celui-ci peut être pris à l'extérieur. Nous avons par ailleurs installé le principe de la collation saine et zéro déchet mais... ce n'est malheureusement pas encore respecté par les parents. Les éducateurs essaient de sensibiliser les enfants sur ce sujet par des activités et des lectures diverses.

Des tables adaptées aux petits ont été installées dans la cour et sont réservées pour cette collation.

A 17.00', plusieurs enfants ont déjà quitté l'école et les groupes sont regroupés dans le réfectoire car plusieurs agents quittent leur service.

En ce qui concerne l'école primaire :

Les enfants se retrouvent dans la cour de 15.10' à 15.30', période qui précède l'étude dirigée par les enseignants.

De 15.30 à 16.10' les éducateurs ont en charge les enfants de 1<sup>ère</sup> primaire.

Les autres éducateurs prennent leur service à 16.10', à la fin de l'étude et répartissent les enfants dans les différents ateliers et ce, par niveau.

A 17.45' les enfants de l'école primaire rejoignent l'accueil au réfectoire ( où se trouvent les enfants de l'école maternelle ) et ce, jusque 18.30' fin du service.

A ce moment, les plus grands rencontrent les plus petits. Les éducateurs organisent alors des jeux et ateliers qui peuvent combiner les âges : un plus grand s'occupe d'un plus petit, un plus grand explique un jeu à un plus petit, un plus grand raconte une histoire à un plus petit, ... un plus grand accompagne un plus petit aux toilettes...

Les éducateurs s'occupent également des petits « bobos » et doivent à ce titre être capables d'effectuer les petits soins du quotidien. Il est à souligner qu'un agent ( Mme Oliveira ) a obtenu le brevet de secouriste.

Les éducatrices ont accès aux dossiers des enfants qui précisent si un enfant est allergique ou non et consultent ce dossier avant tout soin.

Des fiches spéciales sont par ailleurs placées au réfectoire et dans les classes précisant si un enfant est allergique ou non et à quoi.

Une pharmacie ambulante est à leur disposition ( maternelle/primaire ) mais une pharmacie plus importante est à disposition dans la salle des professeurs.

Le personnel connaît les mesures à appliquer en cas d'urgence : appel des secours si nécessaire, appel de la Direction dans tous les cas, etc...

### *La Direction*

Il est également précisé aux parents qu'ils peuvent trouver des informations sur les activités extrascolaires qui se déroulent à Uccle sur le blog de la coordination ATL Uccle – [www.aesuccle.blogspot.com](http://www.aesuccle.blogspot.com) et dans la brochure Accueil Temps Libre.

La brochure est par ailleurs distribuée à tous les enfants de l'école lorsque celle-ci nous est transmise.

Il est à souligner que le nombre d'enfants en charge est énorme. 1 agent pour 40 enfants est une réalité difficile à vivre. Les éducateurs ont mis en place un atelier théâtre ( marionnettes animaux ) qui permet d'améliorer l'accueil de ces grands groupes en début d'activité.

Ce projet théâtre a réussi également à solutionner beaucoup de problèmes nés de l'agressivité générée par ce trop-plein d'enfants.

Un atelier salsa a également été créé, ce qui permet aux enfants en début de garderie de se défouler.

Le travail réalisé par les éducateurs est fort mis en avant lors des journées de garderie pendant les congés scolaires : moins d'enfants permet plus d'activités graphiques notamment.

L'école a la chance de pouvoir compter sur une équipe solidaire. Un agent en primaire n'hésite pas à rejoindre l'équipe maternelle « en cas de crise »... et un agent primaire accepte alors d'encadrer encore plus d'enfants !

Un gros projet est en passe d'être finalisé et prendra normalement cours début de l'année scolaire 2020-2021.

L'école souhaite rénover la façade de l'école rue des Balkans. Sur cette façade, des « fenêtres de briques de verre » ont été vandalisées. L'équipe s'est entendue avec un père d'élève, professeur d'art à Saint-Luc et un projet de réalisation de plaques peintes par les enfants a été préparé. Ces plaques seront collées sur ces briques de verre et cacheront donc ce triste spectacle. Nous attendons encore les autorisations communales.

### 5. Règlement d'ordre intérieur

Toutes les écoles communales possèdent un règlement d'ordre intérieur dont la trame est commune, mais qui est adapté au sein de chaque école en fonction des spécificités. Ce règlement est appliqué à toutes les périodes, y compris au moment de l'accueil extra-scolaire. Ce règlement peut faire l'objet de modifications mais toujours en concertation avec toute l'équipe éducative.

Règlement d'Ordre Intérieur appliqué :

- Les parents déposent leur enfant à l'accueil extra-scolaire entre les mains de l'éducateur et quittent l'école.
- Un message écrit à transmettre au professeur est préférable à un message oral.

### *La Direction*

- Les parents précisent toujours l'heure à laquelle ils viennent rechercher leur enfant ( cl. maternelles ) et l'information est indiquée au tableau à l'entrée de l'école maternelle.
- Les parents qui ne peuvent venir chercher leur enfant eux-mêmes doivent fournir une attestation de reprise par une tierce personne à l'éducateur concerné.
- Le calme et le respect prévalent dans les échanges avec les éducateurs.
- L'accueil est réservé exclusivement aux enfants inscrits à l'école de Messidor ( cf assurances )
- Le mercredi, si les enfants de la classe d'accueil et des 1ères maternelles dînent, ils ne seront repris alors qu'à la fin de la sieste à 14h.
- Lors des journées complètes, l'horaire habituel ne peut être modifié : 9.00' fermeture des portes de l'école. ( sécurité )

Voici reproduits ici les Règlement d'ordre intérieur et projet d'établissement de l'école de Messidor appliqués également pendant l'accueil extra-scolaire :

## **REGLEMENT d'Ordre Intérieur**

### **Article 1**

Les dispositions du présent règlement définissent les critères d'un travail scolaire de qualité, les procédures d'évaluation de celui-ci, les règles indispensables de la bonne marche de l'école.

Elles complètent les matières régies par la réglementation communale et par la législation applicable à tous les établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Par l'inscription dans l'école, les élèves et leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale en acceptent les projets éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, ainsi que le règlement des études.

### **Article 2**

Les parents sont appelés à seconder le corps professoral dans sa mission en veillant à la bonne application du présent règlement et en suivant de près et de manière régulière le travail scolaire de leur enfant.

Le chef d'établissement reçoit les parents sur rendez-vous. Les professeurs sont à leur disposition lors des réunions de parents qui se tiennent durant l'année scolaire. En cas de nécessité, ils les reçoivent également sur rendez-vous pendant les heures d'ouverture de l'école.

*La Direction*

Les parents prennent connaissance des avis qui leur sont communiqués par l'intermédiaire du journal de classe de l'élève et du carnet de communications.

**Article 3**

L'horaire des cours et des heures d'ouverture de l'école figurent au journal de classe de l'élève.

Les élèves doivent se trouver à l'école au moins cinq minutes avant le début des cours. Tout retard doit être dûment motivé.

A l'issue des cours proprement dits, les élèves non-inscrits à l'accueil, quittent l'école en compagnie des parents, sauf notification écrite contraire, signée par les parents, ou accompagnent un des rangs organisés par l'école.

Les parents veillent à respecter scrupuleusement les heures de fin des cours et de l'accueil extra-scolaire. Tout enfant se trouvant encore à l'école à l'heure de fermeture de celle-ci, sera placé sous la surveillance du Régisseur ou, en cas d'impossibilité, confié à la police communale.

**Article 4**

Sauf dispense accordée par le chef d'établissement, les élèves suivent effectivement et assidûment les cours et toutes les activités organisées dans le cadre scolaire.

En cas d'absence, ils doivent remettre une justification écrite, signée par les parents. Toute absence de plus de 2 jours doit être couverte par un certificat médical.

**Article 5**

L'élève doit toujours être muni du matériel scolaire demandé par les professeurs. Il n'apporte à l'école, sauf autorisation expresse, que le matériel et l'équipement indispensables au bon déroulement des activités scolaires.

Les élèves n'apportent à l'école aucun objet de valeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les élèves sont responsables des dégâts occasionnés par eux aux bâtiments, au matériel et au mobilier de l'école. Ils prennent le plus grand soin des fournitures que l'école met à leur

*La Direction*

disposition et respectent la propriété d'autrui. En cas d'infraction, leurs parents seront tenus de procéder à la réparation du dommage subi.

**Article 6**

L'élève doit toujours être en possession de son journal de classe. Il le tient de façon irréprochable et complète.

Les parents consultent le journal de classe et le carnet de communications de leur enfant et les signent au moins une fois par semaine.

**Article 7**

Tout au long de l'année scolaire, le travail de l'élève est soumis à une évaluation formative, notamment au moyen d'exercices cotés. Les parents sont invités à collaborer à cette évaluation en visant régulièrement les cahiers et les travaux de leur enfant.

Des bulletins périodiques consignent les résultats obtenus pour le travail journalier dans les matières inscrites au programme des études.

Des examens ont lieu en décembre et en juin, selon un horaire particulier qui est communiqué par la voie du journal de classe ou du carnet de communications.

Toute absence aux examens doit être couverte par un certificat médical. En cas d'absence à un examen, l'élève est soumis à un examen différé.

En cas d'impossibilité matérielle d'organiser celui-ci, le conseil de classe fondera son appréciation sur la moyenne des points obtenus en travail journalier et/ou sur les résultats de l'autre session d'examens.

Toute fraude ou tentative de fraude à un exercice coté ou à un examen sera sanctionnée.

Pour réussir l'année scolaire et être admis dans la classe supérieure, l'élève doit obtenir 50% des points dans chacune des matières et 60% au total des points. Le conseil de classe peut, cependant, déroger à cette règle. Tout recours contre une décision du conseil de classe doit être transmis, via le chef d'établissement, à l'Inspection pédagogique des écoles communales d'Uccle, déléguée à cet effet par le Collège des Bourgmestres et Echevins.



*La Direction*

**Article 8**

Il est attribué, à chaque bulletin, une note pour le comportement de l'élève.

Si à la fin de l'année scolaire, l'élève n'obtient pas 50% des points pour la moyenne des notes de comportement, il ne pourra être réinscrit dans l'établissement l'année suivante. Le chef d'établissement peut néanmoins, sur proposition du conseil de classe, lever cette sanction. Cette décision sera, dans ce cas, considérée comme une faveur qui ne peut être accordée qu'une seule fois.

**Article 9**

Une tenue et un comportement corrects sont exigés des élèves. Ceux-ci sont soumis à l'autorité du chef d'établissement et de tous les membres du personnel durant tout le temps où ils sont confiés à la garde de l'école.

Ils répondent en outre ponctuellement à leurs instructions, même hors l'enceinte de l'établissement, quant à leur déplacement et comportement sur le chemin de l'école.

Leur tenue et leur comportement doivent être en conformité parfaite avec les principes fondamentaux de pluralisme et de neutralité de l'école officielle, tels que définis par le projet éducatif de la Commune d'Uccle. Nul ne peut donc exprimer de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse.

**Article 10**

En cas d'infraction aux règles de savoir-vivre communément admises ou d'entrave à la bonne marche de l'établissement, des mesures disciplinaires, allant de la réprimande à l'exclusion définitive, peuvent être prononcées.

Les sanctions d'infraction être proportionnées à la gravité des faits et à leurs antécédents éventuels.

Il ne peut être infligé aucune punition corporelle ni autre punition de nature, soit à exposer l'élève à la risée ou au mépris de ses condisciples, soit à le soustraire à la surveillance immédiate d'un membre de l'établissement.

Les mesures d'ordre ont pour but d'amener l'élève à améliorer un comportement qui fait obstacle à la bonne marche de l'école ou à corriger une attitude qui peut entraver la réussite de ses études. Elles comprennent la réprimande, des travaux supplémentaires, le retrait des points, la retenue en dehors des heures de cours. Elles sont prononcées par le chef d'établissement ou par les membres du personnel de l'école.

### *La Direction*

Les mesures disciplinaires constituent une réaction à un comportement représentant un danger pour le bon fonctionnement de l'école. Elles vont de l'exclusion temporaire d'une activité ou des cours à l'exclusion définitive. Elles sont prononcées par le chef d'établissement.

Un élève peut être exclu définitivement de l'établissement si lui-même ou ses parents se sont rendus coupables de faits qui portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave.

L'exclusion définitive est prononcée par le chef d'établissement, délégué à cet effet par le pouvoir organisateur, conformément à la procédure fixée par le Décret de la Communauté française définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement.

## **Projet d'établissement de l'école de Messidor**

**Le Décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement, assigne à l'école les objectifs suivants :**

- **Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;**
- **Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;**
- **Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;**
- **Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.**

**Le Décret stipule en outre que l'enseignement est structuré en cycles qui constituent un continuum pédagogique au sein duquel chaque élève peut progresser à son rythme.**

**Il importe, dans ce contexte nouveau de maintenir la qualité de l'enseignement.**

**L'école de Messidor est une école publique, relevant de l'enseignement communal officiel subventionné, ouverte à tous. Elle est située 161 avenue de Messidor à 1180 Bruxelles.**

**Son but est de transmettre aux enfants qui lui sont confiés les bases intellectuelles fondamentales, solides, rigoureuses, précises et stables autour desquelles viendront s'articuler tous les enseignements futurs quels qu'ils soient.**

*La Direction*

L'école de Messidor se chargera d'enseigner, c'est-à-dire de transmettre à la génération future un ensemble de connaissances et de valeurs morales indispensables à la « construction » de citoyens responsables.

L'école de Messidor sera également amenée, en collaboration avec les familles, à éduquer.

Elle assurera à tous les enfants le développement de toutes leurs capacités qu'elles soient physiques, intellectuelles et morales.

La pédagogie de l'école de Messidor se veut construite sur le sens, c'est-à-dire :

- centrée sur l'apprentissage : l'élève recevra un enseignement mais prendra également une place active dans son propre apprentissage. L'école et les enseignants seront attentifs à favoriser l'autonomie des élèves. Ceux-ci se mettront en recherche, seront poussés à prendre des initiatives et des responsabilités. Les élèves s'appuieront sur « ce qu'ils savent déjà », se confronteront avec les autres et seront amenés à s'auto évaluer.

Elle se veut également construite sur la coopération et le partage, c'est-à-dire :

- fondée sur des comportements de travail collectif et individuel qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie.
- appuyée par des pratiques démocratiques réelles ( dont le conseil des élèves ) dans le respect de règles de vie claires, conçues le plus souvent ensemble, cohérentes, connues de tous et partagées, dans le respect absolu de la personne d'autrui et en totale réciprocité.

Elle se veut également respectueuse des différences, c'est-à-dire :

- elle reconnaîtra l'hétérogénéité des groupes et la singularité de chaque élève en lui permettant de se réaliser dans le développement des compétences qui sont les siennes ( différenciation, soutien des élèves en difficulté, acceptation des rythmes différents dans l'évolution de chacun )
- elle variera les situations d'apprentissage : collectives, individualisées, interactives.

Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative dynamique, motivée, en recherche constante, consciente de sa propre hétérogénéité et soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres et prête à rompre la rigidité de la classe, de l'emploi du temps, de l'espace et des programmes.

- Les enseignants et la Direction se poseront en personnes ressources qui susciteront des projets, qui créeront un environnement porteur de défis, qui organiseront des situations d'apprentissage et qui favoriseront la structuration des savoirs.
- Ils favoriseront grandement la créativité,
- Ils construiront leur cohésion en menant un travail d'équipe ( concertations, cotitulariat, ... )
- Ils décroisonneront les matières par une approche interdisciplinaire,

*La Direction*

- Ils pratiqueront l'évaluation formative pour réguler les apprentissages,
- Ils pratiqueront l'évaluation sommative pour garantir la qualité des résultats de leur enseignement,
- Ils renforceront leur professionnalisme notamment par des projets de formation continuée.

Cependant, l'équipe éducative estime qu'aucun enseignement de qualité ne sera possible sans un minimum de valeurs morales rigoureuses portées par la structure familiale : respect de l'Institution Scolaire, écoute, savoir-vivre, tolérance, politesse, sens de l'effort et du travail bien fait, capacité à dialoguer, refus catégorique de toute violence qu'elle soit verbale ou physique. C'est en étroite collaboration avec vous, Parents, que nous souhaitons que votre enfant puisse au sein de notre école développer sa personnalité, accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté. Qu'il devienne un acteur de vie sociale, soucieux de Justice et de Paix. Les bases que nous lui donnerons l'aideront à construire plus tard sa propre formation et à identifier progressivement son profil personnel de vie.

Aucun comportement violent, quel qu'il soit, ne sera toléré dans notre établissement.

Chaque enfant comprendra également qu'il est responsable de son éducation.

Nous vous demandons par ailleurs de consulter le Règlement des Etudes entériné par le Collège Communal en août 2012.

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. L'équipe éducative a pleinement conscience de sa responsabilité.

En tant qu'école publique, l'école de Messidor entend défendre sa neutralité. Elle interdit donc, de la manière la plus formelle, dans l'enceinte de son bâtiment, le port visible de tout insigne religieux quel qu'il soit tant par les enfants que par les membres du corps professoral ou autre, attachés à l'école.

Le présent projet d'établissement définit donc les actions concrètes que l'école de Messidor entend mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique de la Commune d'Uccle. Il prend en compte les caractéristiques tant culturelles que sociales des élèves mais dans le but ambitieux d'apporter à tous les connaissances et les aptitudes induites par le programme des études de l'enseignement communal ucclois.

Il énumère successivement les attitudes éducatives et pédagogiques par lesquelles l'école aidera l'enfant à se former sur les plans intellectuel, culturel, physique, social, affectif, moral, environnemental et écologique.

*La Direction*

---

**1. L'école aidera l'enfant à se former sur le plan intellectuel.**

Etre instruit, compétent et curieux, organiser son travail avec ordre et méthode, savoir raisonner rigoureusement et scientifiquement, créer et inventer, sont des dispositions intellectuelles indispensables à développer dès l'entrée à l'école maternelle.

L'école de Messidor est par ailleurs particulièrement attentive à l'harmonisation du passage entre la section maternelle et primaire.

Un parrainage mettant en œuvre diverses activités communes a été installé :

- Les élèves de 5èmes primaires participeront à diverses activités avec leur filleul de 3ème maternelle ( heure du conte, ... ) et ce, tout au long de l'année – le parrainage se poursuivra l'année suivante et les parrains entrant en 6ème année primaire accompagneront leur filleul en 1ère année primaire.
- Ce sont également les élèves du degré supérieur qui enseignent aux enfants de l'école maternelle les bases du recyclage des déchets générés dans l'école.
- Les élèves de 3èmes maternelles rencontrent leur future enseignante de 1ère primaire lors de nombreuses activités dans le courant des mois de mai et juin.

De plus, à partir de ce 1er septembre 2017, les deux classes de 3ème maternelle qui passent en 1ère primaire, ont été réparties en 3 classes de P1.

Les groupes/classe sont ainsi beaucoup plus restreints.

Notre but est d'harmoniser le passage M3 - P1, de permettre à ces enfants d'aborder de manière beaucoup plus sereine l'enseignement primaire.

Moins d'élèves par classe signifie :

- beaucoup plus d'attention de la part de l'enseignant pour chaque enfant,
- des travaux de groupes dans un climat de travail efficace,
- une période de psychomotricité /semaine en plus de la gymnastique et de la natation,
- des ateliers de manipulations, de psychomotricité fine, de langage et de jeux une après-midi par semaine.

L'école veillera à ce que les matières enseignées soient comprises et retenues, restituées, exploitées et étendues. Elle exigera des élèves un travail constant et les incitera à toujours donner le meilleur d'eux-mêmes. Des évaluations formatives ( travail journalier ) auront lieu tout au long de l'année scolaire, des évaluations sommatives une fois par an ( juin – P1 à P6 ).

- Les évaluations formatives/diagnostiques régulières permettent de voir « où en est chacun », de juger du degré d'acquisition d'une matière ou d'une compétence afin de réajuster ou remédier aux difficultés. Ce type d'évaluation peut être quotidien.

*La Direction*

- Les évaluations sommatives permettent de quantifier l'acquisition d'une matière lorsque l'enseignant estime qu'elle est acquise par une grande partie du groupe-classe. Ceci concerne nos évaluations de juin et les bilans de matières réguliers.
- Les évaluations sont qualifiées de certificatives en P2 et P6 ( fins de cycles ).
- Des évaluations imposées par la FWB en P3 et P5 seront pratiquées en début d'année.

Celles-ci porteront sur les mathématiques, le français ou les sciences et l'histoire.

Non certificatives, elles serviront d'indicateurs aux enseignants.

Les bulletins à l'école primaire présentent de manière chiffrée les résultats obtenus lors des évaluations et bilans très réguliers.

Ils sont conçus dans le but de « rebondir » au plus vite du côté des enseignants mais aussi des parents et des enfants sur tel ou tel point précis qui poserait éventuellement problème.

L'école de Messidor est très attachée à la rigueur des apprentissages :

- un Programme des Etudes précis, édicté par la Commune d'Uccle et reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles, est suivi par les enseignants de même que les programmes édictés par le Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces ( voir sur le présent site : présentation/projets/dans nos cl. mat et prim ).
- l'école de Messidor apprendra à synthétiser
- à chercher
- à étudier
- à permettre à l'enfant d'établir des rapports entre ses différents apprentissages
- à s'auto-évaluer
- à organiser son travail

Un compte-rendu bisannuel présentera l'évolution générale de l'enfant en 3ème maternelle.

Le maintien en 3ème maternelle n'est plus pratiqué à l'école de Messidor. Des circonstances exceptionnelles cependant pourraient amener un enfant à recommencer une 3ème maternelle.

La proposition de maintien ne se fera qu'en concertation étroite avec les parents, le Centre Psycho Médico Social dont dépend l'école et la Direction, ces trois acteurs devant émettre un avis avant de transmettre le dossier au service compétent de la Ministre de l'Education et de l'Enseignement qui prend la décision.

En fin de 6ème primaire, les enfants passeront les épreuves organisées et imposées par la Fédération Wallonie Bruxelles leur permettant d'obtenir leur Certificat d'Etudes de Base ( C E B ).



### *La Direction*

L'apprentissage de la tenue ordonnée d'un journal de classe s'impose ; les enfants y seront initiés dès leur entrée à l'école. Ce document permet également de soutenir un travail régulier.

De même en ce qui concerne « la farde d'avis » qui devra toujours être présente dans le cartable de l'enfant. Cet outil de communication indispensable devra être contrôlé par les parents chaque jour.

Il est à noter que beaucoup d'avis ne vous seront plus distribués en format papier mais seront à consulter sur le site de l'école : avis importants.

Des leçons et des devoirs quotidiens seront demandés en quantité progressive dès la 1ère année primaire ; ils seront adaptés au niveau d'enseignement et respectueux des moments de détente aménagés dans le calendrier de l'année scolaire. Les élèves apprendront progressivement à organiser leur agenda scolaire à plus long terme, à respecter les délais et les échéances, à présenter leurs travaux avec soin.

Ces tâches à domicile sont également des indicateurs pour les enseignants : l'enfant apprend à réaliser seul une tâche, un exercice, en utilisant ses acquis de matières.

Ce travail permet également un ancrage encore plus profond des apprentissages. Il a aussi le but de susciter l'enthousiasme parental face aux avancées de l'enfant.

L'école stimulera l'autonomie et la créativité des élèves, par exemple en leur proposant des travaux de recherche, en leur apprenant à utiliser un centre de documentation et à consulter des ouvrages de référence. Le centre informatique sera également utilisé pour des travaux de recherche.

### **Notre projet de soutien aux élèves en difficulté :**

- **Suivant les situations, plusieurs démarches visent à soutenir les élèves en difficulté :**
  - Différenciation faite par le titulaire dans le cadre des activités d'apprentissage,
  - Prise en charge individuelle ou en groupe réduit par le Maître d'Adaptation,
  - Utilisation d'outils informatisés,
  - Concertations nombreuses entre les enseignants, la Direction, l'assistante sociale et la psychologue du Centre PMS dont dépend l'école.
- **L'organisation de l'horaire permet à la Direction de libérer les enseignants de la 3ème à la 6ème année prim. de leur classe lors des leçons de Néerlandais ( données par des enseignants néerlandophones ). Les enseignants deviennent alors « maîtres d'adaptation » et peuvent se rendre dans les autres classes à la demande. ( 24 périodes par semaine ! )**

2. L'école aidera l'enfant à se former sur le plan culturel.

*La Direction*

D'une manière générale, l'école apprendra aux élèves à aimer la beauté en leur donnant le goût du travail bien fait, en exigeant des cahiers bien tenus, propres et clairs, bien illustrés, en les invitant à participer à la décoration et la personnalisation de leur classe.

Elle les initiera aux arts et aux sciences en leur faisant visiter des expositions et en les faisant participer à des spectacles.

- Visites d'expositions et de musées intégrées dans les cours,
- Spectacles – cinéma/théâtre/opéra – intégrés dans un projet de cours et accompagnés d'acteurs de la vie culturelle ou liés à des programmes spécifiques d'initiation,
- Visites scientifiques,
- Voyages culturels courts pendant l'année,
- Ateliers d'arts plastiques pendant les heures de cours,
- Projet opéra en partenariat avec le Théâtre Royal de la Monnaie,
- ...

L'école de Messidor est bien consciente de l'importance que peut parfois atteindre le coût d'une excursion. Le déplacement des enfants en car sécurisé et l'encadrement supplémentaire nécessaire en sont souvent la raison. L'école invitera donc dans ses bâtiments lorsque cela sera possible, des chanteurs, des artistes peintres, des troupes de théâtre, ... afin d'éviter des frais de transport.

**Ces activités auront lieu en regard du Décret Gratuité ( 2019 ) et des montants plafonnés par celui-ci.**

La lecture sera abondamment encouragée : une bibliothèque unique pour une école fondamentale est mise à disposition des élèves. Celle-ci contient plus de 5000 livres ( romans et livres de références ) pour enfants de même que de nombreuses séries.

Le projet *lecture-plaisir* mis en place depuis plusieurs années fonctionne « à plein régime ».

- lecture du conte de la classe d'accueil à la 2ème année primaire,
- système d'emprunt de livres par les enfants de l'école primaire et de l'école maternelle,
- participation à divers concours littéraires et d'écriture,
- auteurs belges invités chaque année à l'école ( Jeanne Ashbé, .... )
- l'expression écrite sera également largement développée et encouragée ( concours de rédaction, rédaction du Journal Messidor TV, concours d'écriture, ... )



*La Direction*

3. L'école aidera l'enfant à se former sur le plan physique.

L'école organisera les cours d'éducation physique et de natation dans les limites du subventionnement des activités par la Communauté française et des moyens supplémentaires mis à sa disposition par la Commune d'Uccle.

Il est à relever ici le fait que l'école et la Commune d'Uccle ont énormément investi dans la restauration de la salle de gymnastique et de psychomotricité.

L'école pourrait participer par exemple chaque année :

- aux journées sportives organisées au Centre Mounier,
- aux journées sportives organisées à l'ULB ( janvier ),
- à toute activité sportive ponctuelle qu'elle pourrait organiser que ce soit dans ou hors ses bâtiments.

Des ateliers sportifs ( facultatifs – payants ) seront proposés aux enfants sur l'heure du midi ou après les cours et assurés par le Maître d'Education Physique ou les psychomotriciens.

Une après-midi sur la semaine sera consacrée à la psychomotricité et à la pratique sportive en 1ère et 2ème primaires.

Les élèves de P1 bénéficieront d'une période de psychomotricité fine 1x/semaine en plus de la gymnastique, de la natation et de l'après-midi sportive.

La psychomotricité dispensée à l'école de Messidor ( école maternelle ) est l'axe fondamental autour duquel s'articuleront tous les premiers apprentissages. Deux psychomotriciens sont présents à l'école ( voir projet détaillé sur le présent site ).

En collaboration avec les parents, l'école initiera les élèves à une hygiène de vie, par exemple en insistant sur la correction du comportement et de la tenue vestimentaire, sur la diététique des collations et des repas.

A ce titre, les collations du matin à l'école maternelle ont été remplacées par le potage du jour préparé par le cuisinier de l'école. Ce projet a dû être abandonné à l'école primaire ( Décret Gratuité ).

Les collations prises à 16h par les enfants fréquentant l'accueil extra-scolaire de l'école maternelle/primaire sont préparées par chaque parent pour son enfant. Elles devraient compter des fruits et légumes comme base essentielle ( voir rubrique Santé à l'Ecole ).

A l'école primaire, les enseignants insisteront sur la qualité nutritive des éventuelles collations supplémentaires prises par les élèves à 10h.

**Une collation jugée inappropriée sera confisquée et remise aux parents.**

Les repas de midi sont préparés dans le bâtiment par un chef-coq expérimenté. Les produits nous sont livrés par une firme qui nous garantit des aliments portant le label BIO ( fruits et légumes - occasionnellement la viande ).

### *La Direction*

L'école remet à l'honneur la consommation de légumes, de poisson, de céréales et de fruits.

Les fritures seront désormais occasionnelles, les sauces et liants sont supprimés. L'école veillera à la qualité et à la diversité des menus proposés et en partenariat avec des diététiciens, présentera de manière régulière aux enfants des classes maternelles et primaires des animations sur la santé ( animations organisées par la firme TCO, fournisseur des produits. )

L'école de Messidor incitera les enfants à s'épanouir dans les loisirs actifs en organisant des excursions et des classes de dépaysement, en leur proposant des activités parascolaires.

Les classes de mer auront toujours lieu en 3ème maternelle.

Les classes de dépaysement seront organisées en 2ème, 4ème et 6ème primaires ( classes de neige ).

Les prix de ces activités sont annoncés aux parents en début d'année ( voir site : Présentation ).

**Ces voyages sont soumis aux règles également imposées par le Décret Gratuité ( 2019 ). Ils seront désormais organisés dans la mesure de nos possibilités.**

L'école apprendra aux enfants à être habiles au moyen de cours de travaux manuels variés.

Des ateliers créatifs seront également proposés aux enfants sur l'heure du midi et certains jours après les cours.

#### **4. L'école aidera l'enfant à se former sur le plan social.**

L'école aidera les élèves à prendre conscience de leur rôle de citoyen, à participer à la vie de groupe et à y prendre des responsabilités, à être attentifs à ce qui se passe dans le monde.

Elle leur apprendra à travailler en équipe, à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche, à être responsables de tâches vis-à-vis du groupe. Des cercles de parole ont lieu dans les classes et ont pour but de solutionner tout problème inhérent au groupe.

Des délégués de classe sont élus tous les ans par leurs pairs et représentent le groupe-classe au Conseil des Elèves qui rencontre la Direction tous les mois.

Dans le même esprit et dans le but de toujours "mieux vivre ensemble", un projet de restructuration de la cour primaire a été mis en place.

Petite précision : les ballons en cuir sont interdits dans les cours de récréation.

L'école initiera les élèves au fonctionnement de la démocratie et aux institutions du pays, de l'Europe et du monde. La visite du Parlement Bruxellois se fera en 6ème année. L'école participera également aux actions telles que « Avocat dans l'école », visite du Palais de Justice, ...

### *La Direction*

Elle les aidera aussi à comprendre et à commenter les événements médiatisés et ce, dès la 1<sup>ère</sup> primaire.

A ce titre, les élèves de P5 et P6 seront abonnés au « Journal des Enfants », ce mensuel (JDE) est un outil de lecture idéal pour aider les enfants de 8 à 12 ans à mieux comprendre le monde qui les entoure. Il explique les principaux événements d'actualité dans un langage simple, grâce à des articles courts et précis, des dossiers spéciaux, des cartes et des infographies.

Ce journal sera exploité avec vos enfants et permettra notamment de développer des matières telles que la lecture, l'écriture, l'expression orale, l'analyse de textes, la géographie, l'histoire, l'actualité... Cet outil permettra également de développer chez les enfants un esprit critique face au flot continu d'informations qui peut parfois susciter chez eux des inquiétudes.

L'école est également abonnée à la revue 1 jour 1 actu.

L'école de Messidor a mené pendant des années, un projet intergénérationnel appelé « Home sweet mômes ».

Une fois par semaine, les élèves de 4<sup>ème</sup> primaire ont rencontré les personnes âgées du home Messidor. De par les nombreuses activités qui ont été proposées aux enfants et aux résidents, des liens très étroits se sont tissés entre eux. Un projet était construit tout au long de l'année et présenté à la remise des prix en fin d'année.

Les subsides accordés à ce projet ont été supprimés. L'école de Messidor est toujours en recherche d'un partenariat pour reconduire ce projet.

L'équipe éducative a décidé de désormais « mixer » les groupes-classes à la fin du cycle inférieur ( P2 ) et à la fin du cycle moyen ( P4 ).

Plusieurs raisons ont guidé notre choix :

- Les enfants des deux 2<sup>èmes</sup> et des deux 4<sup>èmes</sup> partent en classes vertes et ont déjà eu l'occasion d'apprendre à *vivre ensemble*.
- Les enfants élargiront ainsi leurs relations et développeront leur capacité à *aller vers l'autre*.
- Le mélange de classes s'est déjà effectué à quelques occasions et les bénéfices constatés sont indiscutables.
- Les enfants, de par l'organisation du cotutariat au degré supérieur, seront amenés à se fréquenter ( activités et cours en commun ) et en tout état de cause, partiront en classe de neige ensemble en 6<sup>ème</sup> année.

5. L'école aidera l'enfant à se former sur les plans affectif et moral.

L'école aidera les élèves à se créer un art de vivre.

Elle leur apprendra à être authentiques, persévérants et autonomes, à savoir exercer leur esprit critique dans le respect absolu de la personne d'autrui.

### *La Direction*

En étant exigeante quant au soin, à l'écriture et à la qualité des travaux fournis, elle leur fera trouver du plaisir dans le travail bien fait, encouragera les efforts et provoquera les initiatives.

Dans le « métier » d'étudiant et dans l'acte d'apprentissage, l'élève reçoit l'aide de ses enseignants mais le travail et l'effort individuels sont indispensables et nécessaires au progrès personnel.

L'école incitera les élèves à être solidaires, généreux et gais. Elle encouragera l'entraide sous toutes ses formes, bannira toute violence, exigera la politesse ; elle apprendra aux élèves à manier l'humour et à accepter l'humour des autres. Chaque élève a une responsabilité importante dans la qualité du travail que le groupe produit.

L'élève comprendra qu'il faut se placer dans les conditions les plus favorables à une atmosphère sereine.

L'école apprendra aux élèves à contrôler leur agressivité, à aimer les hommes, les animaux et la nature.

Elle leur montrera que tout conflit peut être réglé de manière pacifique.

Des « Règles de Vie » seront établies par les enfants en début d'année et affichées dans leur classe et les lieux qu'ils fréquentent collectivement ( sanitaires, ... ).

L'équipe éducative veillera tout particulièrement à ce qu'elles soient intégrées et respectées.

L'école a mis en place plusieurs ateliers YOGA que ce soit dans les classes maternelles ou primaires. Apprendre à se recentrer sur soi, exprimer et contrôler ses émotions, développer l'empathie, ... voilà un beau programme !

6. L'école aidera l'enfant à se former sur le plan environnemental et écologique.

Elle leur fera respecter l'environnement, notamment en les responsabilisant pour le maintien de la propreté dans l'école, pour les soins à apporter aux animaux et aux plantes dans les classes.

De manière quotidienne, l'enfant sera amené à respecter la nature en pratiquant le recyclage des déchets au sein de chaque classe et dans les cours de récréation.

Des projets permettront aux enfants d'être sensibilisés aux réductions d'émissions de CO<sup>2</sup> : défi énergie, action croque ta pomme, action gros pull, récup'attitude, stop aluminium, ...

Les degrés moyen et supérieur de l'école primaire se rendront par ailleurs à pieds à la piscine Longchamp, le trajet étant très court et les cars bien trop polluants. Les divers entretiens de la mare pédagogique ( cour primaire ) et des plantations ( cours mat. et prim. + façade de l'école ) seront assurés par les enfants.

*La Direction*

Dans le même esprit, beaucoup d'avis ne vous seront plus distribués mais devront être consultés sur le site de l'école : avis importants.

L'école de Messidor aidera l'enfant à rencontrer les objectifs définis par le Décret sur les Missions de l'Enseignement, par les projets éducatif et pédagogique de la Commune d'Uccle et par le présent projet d'établissement.

Dans les limites du subventionnement des activités par les instances ministérielles et des moyens supplémentaires mis à sa disposition par les autorités communales uccloises ; l'école promouvra la scolarité des élèves par des leçons de travaux dirigés ( études dirigées par les enseignants à partir de la 2ème primaire de 15h30 à 16h10 ), des classes d'adaptation, des cours d'adaptation à la langue de l'enseignement et des cours de logopédie à l'école maternelle et en 1ère primaire.

L'école de Messidor ouvre par ailleurs ses portes à tout logopède ou thérapeute quel qu'il soit et qui est disposé à travailler de concert avec l'équipe éducative.

Elle leur apportera une guidance pédagogique, médicale et sociale (CPMS, Centre PSE).

- Le Centre Psycho Médico Social dont dépend l'école est le Centre PMS de la Commune d'Uccle sis 683 chee de St Job à 1180 Bruxelles. Une assistante sociale et une psychologue sont attachées à l'école. Ces personnes travaillent en étroite collaboration avec la Direction et les enseignants. Le rôle de cette équipe est d'être avant tout à l'écoute des préoccupations concernant les enfants et de tout mettre en œuvre pour offrir à chaque élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et sa scolarité. Le Centre PMS a un rôle de diagnostic, de conseil et d'orientation et non de décision.
- Le Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole travaille également avec l'école. Vos enfants sont soumis à des visites médicales pendant leur scolarité et ce, conformément à la Loi.

L'école de Messidor accordera une attention et un encadrement privilégiés à l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial et ce, dans la mesure de ses possibilités.

Elle favorisera la transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire par la solidité de la formation qu'elle dispense et par son adéquation aux exigences initiales de l'école secondaire. Les élèves de 6ème primaire visiteront une athénée communale ( Uccle I ou Uccle II ) après les vacances de Pâques. Ils visiteront les bâtiments et assisteront à des leçons.

*La Direction*

## **7. Organisation pratique**

### **Ecole maternelle**

L'entrée en maternelle marque aussi l'entrée dans un grand groupe ( même si l'enfant était en crèche ), le groupe classe, au sein duquel les limites familiales sont bien entendu exportées, mais où d'autres limites liées à la vie en société prennent corps de façon progressive, tout au long du premier cycle scolaire.

Pour que l'enfant se sente à l'aise, respecte l'enseignant et les adultes de l'école, ainsi que ses camarades, il faut bien entendu qu'il ait bénéficié de limites familiales de base. Il faut que ses parents lui expliquent leur transposition dans le monde scolaire et, qu'encouragé par ceux-ci, il s'ouvre à la découverte de l'autre, de ses différences, comme autant de richesses lui permettant de trouver peu à peu sa façon à lui d'être au monde.

Ainsi, il peut reconnaître l'enseignant comme une nouvelle figure identificatoire, à laquelle les parents délèguent leur autorité et donnent leur confiance.

Après des ajustements de quelques semaines au plus, l'enfant prend plaisir à évoluer dans "son" école, avec "sa" maitresse, se fait des copains et commence à découvrir le monde à travers d'autres yeux que ceux de ses parents.

Il est très important de permettre à l'enfant de garder son objet transitionnel ( doudou ) au début du moins car celui-ci facilite la séparation d'avec ses parents.

Pour s'aider, il met parfois aussi en place un compagnon imaginaire, animal ou humain, que seul lui voit. Ce phénomène n'a rien de pathologique et disparaît en quelques mois une fois la problématique d'autonomisation bien avancée.

Catherine Jousset  
Psychologue

- **Degré inférieur :**    **-classe d'accueil**  
                              **-classe de 1ère maternelle**
- **Degré moyen :**       **-classe de 2ème maternelle**
- **Degré supérieur :**   **-classe de 3ème maternelle**

**L'enseignant de 2ème maternelle ( sauf cas exceptionnel ) suit ses élèves en 3ème maternelle.**

**\* Développement de l'autonomie dans les gestes simples de la vie courante, dans le travail ainsi que dans l'organisation de la classe.**

**\* Socialisation de l'enfant afin qu'il trouve sa place au sein de son groupe.**

**\* Mise en place des premiers rythmes scolaires.**

**\* Structuration des premiers apprentissages**

- **par la psychomotricité globale**
- **par la psychomotricité fine**
- **développement du langage**
  - **\*expression orale ( verbalisation )**



*La Direction*

- \*structuration du langage ( syntaxe )
- \*élargissement du vocabulaire
- \*exercices des 5 sens
- \*développement du travail de la mémoire
- \*structuration de l'espace et du temps
- \*découverte de la lecture et de l'écriture
- \*découvertes des premières notions mathématiques

**Ecole primaire**

- Degré inférieur : - classe de 1ère primaire  
- classe de 2ème primaire
- Degré moyen : - classe de 3ème primaire  
- classe de 4ème primaire
- Degré supérieur : - classe de 5ème primaire  
- classe de 6ème primaire

Le cotitulariat est désormais installé au degré supérieur : un titulaire assure les cours de Français et d'Histoire, un titulaire assure les cours de la Mathématique et des Sciences. Les élèves ont également des professeurs assurant le cours d'éducation physique, le cours de Néerlandais et le cours philosophique. Cette organisation familiarise déjà l'enfant avec la structure qu'il rencontrera à l'athénée. L'élève apprend très tôt à développer une méthode de travail et à organiser celui-ci de manière efficace.

Les cours philosophiques sont proposés dès la 1ère primaire conformément aux dispositions imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous trouverez le programme du cours d'Education à la Philosophie et à la Citoyenneté sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

A partir de ce 1er septembre 2017, les deux classes de 3ème maternelle qui passent en 1ère primaire, ont été réparties en 3 classes de P1.

Les groupes/classe sont ainsi beaucoup plus restreints.

Notre but est d'harmoniser le passage M3 - P1, de permettre à ces enfants d'aborder de manière beaucoup plus sereine l'enseignement primaire.

Moins d'élèves par classe signifie :

- beaucoup plus d'attention de la part de l'enseignant pour chaque enfant,
- des travaux de groupes dans un climat de travail efficace,
- une période de psychomotricité /semaine en plus de la gymnastique et de la natation,
- des ateliers de manipulations, de psychomotricité fine, de langage et de jeux une après-midi par semaine.

*La Direction*

**\* P1/P2**

- Structuration des grands apprentissages de base : lecture, écriture, calcul,
- Mise en place des mécanismes de la lecture ( méthode synthétique ),
- Structuration des premiers concepts de la syntaxe française ( grammaire, analyse, conjugaison ),
- Mise en place des premières références orthographiques,
- Construction des opérations mathématiques, recherches de données, traitements d'informations,
- Structuration du monde abstrait des nombres en partant du concret,
- Structuration de l'espace, du temps et du monde qui nous entoure.

L'apprentissage initial de la lecture reste la priorité dans le premier cycle et particulièrement en P1. Il s'appuie sur les bases solides construites en 3ème maternelle.

Les méthodes utilisées par l'école sont « j'apprends à lire avec Mitsi » des Ed. Gai Savoir, la méthode développée par les enseignants de l'école ainsi que « j'apprends à lire avec Sacha » des Ed. Plantyn.

L'enfant découvrira des types de textes variés en lien avec la vie quotidienne, des phrases, des mots, des lettres. La méthode se veut synthétique ( ≠ globale ).

Le niveau moyen de lecture atteint en fin de 1ère primaire permet une lecture en compréhension de textes variés englobant les sons simples couramment utilisés dans le langage oral de l'enfant.

Les caractères d'écriture proposés à la lecture sont la cursive et le script.

L'apprentissage de l'écriture s'effectuera en lien avec la lecture et la production d'écrits. De nombreux exercices de préécriture anticiperont la découverte et l'apprentissage du graphisme des lettres dans l'écriture cursive.

Des exercices de rythme puis de reconnaissance auditive et visuelle permettront d'accéder à la copie de mots, de phrases et de petites histoires. Suivra alors le travail propre à la dictée copie et à la dictée différée.

Ce sera par la manipulation d'un matériel riche et diversifié que l'enfant découvrira les nombres de 1 à 100.

Un travail de comptage, de classement, de rangement placera l'enfant en situation permanente d'apprentissage visant à aborder les opérations d'addition, de soustraction et de multiplication. La notion de partage et donc de division est également abordée dès la 1ère année.

Les jeux mathématiques, le traitement de données ( résolution de problèmes ) feront partie intégrante de la méthodologie de l'apprentissage grâce à la diversité de la présentation des exercices proposés.

**\* P3/P4**

- Degré de transition entre la dépendance des petits et l'autonomie des grands.
- Les acquisitions faites pendant cette période permettront aux enfants d'aborder le degré supérieur afin de finaliser leurs apprentissages.



*La Direction*

- L'étude du Néerlandais commence en 3ème primaire et est assuré par des Maîtres de Seconde Langue.

\* P5/P6

- Le degré supérieur clôturera le parcours des enfants à l'école fondamentale en synthétisant avec rigueur l'ensemble des acquis requis en fin de 6ème année.

Le programme des études de l'enseignement fondamental peut être consulté sur le présent site et sur le site du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

De même, les circulaires régissant l'organisation de l'enseignement subventionné peuvent également être consultées sur le site de la Fédération Wallonie Bruxelles. La circulaire régissant l'obligation scolaire et précisant les modalités à remplir par les parents en cas d'absence des élèves notamment est un document important à consulter.

Dans une perspective pédagogique et dans le souci d'une meilleure connaissance mutuelle, les réunions de parents sont organisées selon des modalités diverses quatre fois par an.

La première réunion a toujours lieu dans les premiers jours du mois de septembre. Il s'agit d'une réunion collective au cours de laquelle les enseignants vous explicitent leurs objectifs pour l'année.

Les autres réunions sont individuelles. La dernière réunion de l'année a lieu sur convocation.

A tout moment, la Direction et les enseignants reçoivent les parents qui le souhaitent sur rendez-vous.

Dans une perspective de convivialité, les journées de fêtes ( Noël, Fancy-Fair, Messidor en Couleurs, ... ) offrent des occasions de rencontres plus ludiques.

---

## Ont été créés :

- \* Un comité des Parents dirigé actuellement par Monsieur Ransbotyn , parent d'élèves
- \* Un comité des Fêtes dirigé actuellement par Madame Martinez, Institutrice

Le rôle de chaque comité est explicité aux parents lors de l'inscription et se trouve détaillé sur le site de l'école [www.ecoledemessidor.net](http://www.ecoledemessidor.net).

Ces personnes peuvent être contactées par courrier à l'adresse de l'école, 161 avenue de Messidor à 1180 Bruxelles ou via : ou : .

*La Direction*

- **\* Le Conseil des Elèves dirigé par la Direction.**  
Chaque mois, la Direction rencontre les élèves délégués des classes primaires en réunion.  
Les élèves émettent en toute liberté les idées, souhaits, questions ou inquiétudes, exprimés par le groupe-classe.  
Ce Conseil se veut participatif et les élèves délégués sont amenés à prendre des décisions en ce qui concerne l'organisation générale de l'école dans le respect des différents textes régissant son fonctionnement.

**L'école de Messidor s'engage à mettre tout en oeuvre ( obligation de moyens ) pour garantir la transmission de savoirs rigoureux et d'attitudes qui permettront aux enfants d'entamer des études secondaires de qualité.**

### **Définition des besoins des enfants et des parents**

L'objectif du présent projet d'accueil est avant tout de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux besoins spécifiques des parents et surtout des enfants.

1. Les besoins des parents
  - Horaires compatibles avec leurs activités professionnelles ou autres
  - Encadrement de leurs enfants dans des conditions de confort acceptables (chauffage, espace...) et de sécurité
  - Bien-être de leurs enfants sur le plan affectif, social, psychomoteur et cognitif
  - Apprentissage de valeurs morales, sociales, culturelles et esthétiques
  - Stabilité du personnel afin de préserver l'équilibre des enfants
  - Suivi entre la maison et l'école et vice versa
  - Réalisation du travail scolaire, dans la mesure du possible
2. Les besoins des enfants
  - Ecoute et attention
  - Bien-être sur le plan affectif, social et cognitif
  - Choix d'activités variées ludiques et sportives qui correspondent à leurs envies et à leurs compétences
  - Possibilité de profiter de moments de temps libres, de délasserment

### **Objectifs et moyens mis en oeuvre pour répondre à ces besoins**

Le personnel auxiliaire d'encadrement est impliqué, au même titre que toutes les autres catégories de personnel, dans le processus d'éducation propre aux écoles communales d'Uccle et œuvre donc à promouvoir et à transmettre les principes des projets

### *La Direction*

éducatif et pédagogique. L'accueil extra scolaire propose aux enfants les mêmes valeurs intellectuelles, culturelles, morales et sociales que l'école proprement dite, dans le but de les aider à devenir des êtres libres, responsables, créatifs et solidaires, respectueux des particularités de chacun, conscients de leurs possibilités, ouverts au changement et capable de l'intégrer.

#### 1. Favoriser l'intégration sociale et œuvrer pour l'égalité des chances

L'accueil est ouvert, à tous les enfants inscrits régulièrement dans l'école, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles et religieuses. L'accueil est un lieu de rencontre pluraliste, tolérant et démocratique.

#### 2. Epanouissement global de l'enfant sur le plan affectif, social, psychomoteur, cognitif

Le personnel d'encadrement veille à accueillir les enfants dans les meilleures conditions matérielles et sécuritaires possibles ; à garantir des valeurs comme le respect des autres et de soi-même, la tolérance, la justice et l'honnêteté ; à rester à l'écoute de chacun tout en faisant respecter les règles de vie nécessaires à la vie de groupe ; à encourager et développer la sociabilité à travers le dialogue, la coopération et la solidarité ; à éveiller la curiosité et l'esprit d'initiative.

Activités mises en place : de nombreuses activités sont proposées quotidiennement aux enfants, tant psychomotrices, ludiques, qu'intellectuelles. Les enfants ont le libre choix de participer ou non à ces activités et de profiter de temps libres si ils le désirent. La direction accueille toujours avec enthousiasme toute nouvelle proposition d'activité, particulièrement durant les congés scolaires, pour autant qu'elle soit réalisable.

L'accueil extra-scolaire est également impliqué dans toutes les activités festives de l'école.

Déroulement des activités : la plupart du temps, celles-ci se déroulent par groupes, en tenant compte des âges et des compétences des enfants. Le matin et en fin de journée, lorsque les enfants sont moins nombreux, ils sont regroupés. Ces moments sont privilégiés pour favoriser l'entraide entre grands et petits. De 16 h à 16 h 40' les enfants de la 2<sup>o</sup> à la 6<sup>o</sup> année participent à l'étude, encadrés par des enseignants. Les parents ont ainsi la certitude que les travaux scolaires sont entièrement (ou quasiment) terminés.

Toutes les activités ne sont pas dirigées, les accueillants tiennent compte des rythmes de l'enfant et de son désir de pouvoir disposer de temps libres. Dès que le temps le permet, les enfants ont la possibilité de jouer dehors.

Régulièrement des stagiaires éducateurs sont accueillis dans les lieux d'accueil communaux. Ces stages permettent d'une part d'apporter une expérience supplémentaire à ces futurs éducateurs, et d'autre part d'apporter un peu de « sang neuf » dans ces lieux d'accueil, avec parfois de nouvelles idées en matière d'activités.

### *La Direction*

#### 3. Ecoute des parents, dialogue, relais entre l'école et les parents

Le personnel encadrant se montre disponible et à l'écoute des parents afin d'instaurer un dialogue, de créer un climat de confiance, de mieux cerner les besoins des parents et tenter d'y répondre au maximum. L'accueil est bien souvent le seul contact entre les parents et l'école.

Les directions veillent au maximum à la stabilité du personnel encadrant, voire à le titulariser de manière à ce que les enfants et leurs parents bénéficient d'un repère stable, d'une personne de référence qui sert de relais entre les parents et les enseignants, et peut assurer un suivi entre la maison et l'école et vice-versa.

Les parents disposent toujours d'un numéro de téléphone qui permet un contact direct avec la personne responsable de l'accueil extra-scolaire.

Le présent projet est disponible à la lecture sur le site de l'école [www.ecoledemessidor.net](http://www.ecoledemessidor.net).

#### 4. Etablissement d'une relation constructive avec l'équipe éducative (collègues, enseignants, direction...)

Le personnel de l'accueil extra-scolaire est invité à participer à toutes les réunions importantes visant à l'organisation globale de l'école. Lorsqu'il s'agit d'autres réunions, auxquelles les accueillants n'ont pu participer, un PV est systématiquement mis à leur disposition.

L'école de Messidor dispose d'une farde contenant les informations importantes ; chacun a le devoir de consulter la farde régulièrement.

Chaque matin, durant 1/4 h, une surveillance commune enseignants/ accueillants est organisée. Ce moment privilégié permet d'établir le dialogue et l'échange.

Les accueillants sont régulièrement impliqués dans les activités scolaires ; ils sont sollicités pour aider à l'encadrement d'activités spécifiques, voyages scolaires, classes de dépaysement... ce qui permet, d'une part, de favoriser les échanges avec les autres membres de l'équipe éducative, et d'autre part de rassurer les parents qui souvent ne connaissent que le personnel de l'accueil !

Des réunions spécifiques aux éducateurs sont organisées par la Direction et par l'animatrice responsable ( nommée depuis septembre 2011 ). Au cours de ces réunions, les éducateurs peuvent faire part de leurs souhaits et remarques et la Direction et l'éducatrice responsable les guident dans leur action.

La mise en place d'accueillants référents est très difficile de par l'organisation de l'horaire des différents accueillants. Les prises de congé des accueillants sont un véritable « casse-tête » pour l'organisation générale.

#### 5. Amélioration de la qualité de l'encadrement

Quelle que soit la qualification de base du personnel, celui-ci est invité à suivre une formation continue le rendant apte, notamment, à pratiquer une pédagogie favorisant le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur des enfants.

*La Direction*

Depuis 2002, en collaboration avec la coordination de l'accueil extrascolaire, de nombreuses formations concrètes ont été mises sur pied et suivies avec enthousiasme. Depuis 2005, un vaste programme de formations, visant prioritairement la formation initiale des accueillants de l'accueil extra-scolaire qui ne disposent d'aucun diplôme, a été mis en place.

Ce programme a été proposé dans toutes les écoles communales, et chaque direction, consciente de l'importance de ces formations, met tout en œuvre pour assurer une présence régulière de ses accueillants aux modules.

-----